

député a pris ses renseignements, mais ces chiffres sont très clairs et révèlent à l'évidence que ses renseignements ne sont pas conformes à la réalité.

[Traduction]

M. Rodriguez: Monsieur le Président, ceux d'entre nous qui sont ici depuis assez longtemps et qui ont pu se familiariser avec le genre de chiffres que peut fournir le ministère des Finances sur les catégories de contribuables au Canada, ont été impressionnés d'apprendre que, l'an dernier, plusieurs milliers de Canadiens, fort bien nantis, n'avaient nullement contribué au fisc. Ces chiffres ne sont pas de mon crû. Ce sont ceux de Revenu Canada.

Je ne vois rien de particulier dans ce budget qui permette d'arracher quoi que ce soit à ceux qui ont échappé au fisc dans le passé. Je n'y vois certainement aucun impôt minimum pour les sociétés. En fait, si elles ne paient aucun impôt, elle ne peuvent pas payer de surtaxe non plus.

M. Nystrom: Monsieur le Président, en écoutant le député de Nickel Belt (M. Rodriguez), je n'ai pu m'empêcher de penser à une étude qui est sortie hier dans le *Toronto Star*. Cette étude analysait le budget fédéral présenté il y a deux semaines. Elle montrait que le budget imposait une nette hausse d'impôt aux familles canadiennes vivant dans la pauvreté.

Je vais vous citer le cas d'une famille monoparentale de deux enfants disposant d'un revenu de 20 000\$. Elle devra payer plus d'impôts et de taxes à cause du budget: impôt sur le revenu, taxe d'accise, surtaxes, et hausse de la taxe sur les ventes des fabricants.

Le gouvernement impose une taxe à la pauvreté, une taxe aux pauvres. Tandis qu'il imposait une taxe aux familles pauvres, a-t-il mis fin aux échappatoires fiscales pour les riches? Il y a beaucoup de ces échappatoires pour les riches.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de cette excellente question. Il existe en fait une échappatoire qui irrite vraiment les Canadiens et qu'il faut vraiment corriger. Je suis d'accord avec la personne qui a dit: Éliminer la clause concernant la déductibilité de l'intérêt sur les prises de contrôle non productives au Canada afin de s'assurer que de vastes capitaux ne seront pas détournés au profit de l'érection d'empires inutiles. Je suis d'accord avec la personne qui a dit cela, et il se trouve que ce soit le premier ministre (M. Mulroney) dans son livre intitulé: «Telle était ma position, 1983».

M. Nystrom: C'est au passé.

M. Rodriguez: Voilà le premier ministre en 1989, et les sociétés ont toujours la possibilité d'emprunter de grosses sommes d'argent pour effectuer des prises de contrôle

et des absorptions et les intérêts payables sur l'argent ainsi emprunté sont toujours déductibles des impôts.

Le premier ministre a indiqué quelle était sa position. A mon avis, il n'a pas évolué depuis 1983 alors que nous sommes en 1989.

Si cette échappatoire était supprimée, cela ferait rentrer, j'en suis sûr, des centaines de millions de dollars dans les caisses de l'État.

M. Loiseau: Monsieur le Président, le député reconnaîtra certainement que, au cours des quelques dernières années, nous avons fait des efforts considérables en vue d'éliminer les échappatoires qui existaient auparavant.

M. Blackburn (Brant): Ce n'est pas vrai.

M. Loiseau: J'ai une longue liste de mesures que nous avons prises dans le passé et que nous prenons cette année pour rendre notre régime fiscal plus équitable.

En ce qui concerne l'impôt des sociétés, j'espère que le député sait que, cette année, nous recevrons 1 milliard de dollars des sociétés que nous ne recevions pas auparavant.

Si le député est prêt à écouter, je peux lui énumérer les échappatoires que nous avons éliminées. Je suis certain qu'il est déjà au courant. Nous avons fait tout notre possible pour rendre le régime fiscal plus équitable pour tous les Canadiens et pour voir à ce que la contribution de ceux qui sont plus en mesure de payer et de nous aider à régler le problème que nous avons expliqué en détail à la Chambre soit plus grande.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, je me rappelle du premier exposé économique du gouvernement, en 1984, dans lequel il annonçait l'exemption de 500 000\$ sur les gains en capital. Il a mis le système en place en dépit de tous les avertissements reçus de tout le pays. Parallèlement, il modifiait la Loi sur l'assurance-chômage pour traiter comme des revenus gagnés les indemnités de départ, les revenus de pension et les congés payés. C'était l'affaire de quelques dollars, alors qu'il accordait de généreuses déductions aux riches de ce pays.

Deuxièmement, je dis au ministre qu'il y a 89 000 sociétés qui font des bénéfices et qui ne paient pas du tout d'impôt. Je me rappelle du débat télévisé des chefs de parti, en 1984, où le premier ministre a promis un impôt minimum sur les sociétés. Nous ne l'avons toujours pas vu. Il y a donc toujours 89 000 sociétés qui ne paient pas d'impôt.

En fait, les contributions des sociétés à Revenu Canada et aux recettes de notre pays déclinent. Elles correspondent à 12 p. 100 environ des recettes totales, alors que la part des particuliers est de plus en plus lourde. Les Canadiens demandent une fiscalité équitable et au lieu de la leur donner, on les impose toujours davantage.